

## **Cabinet médical dentaire prévôtois problématique**

Pierre-Alain Droz (Hors groupe)

Il a été porté à ma connaissance qu'un cabinet médical dentaire de Moutier, avec dépendance notamment à Vicques, présentait de graves lacunes tant en ce qui concerne les standards d'hygiène médicale qu'en ce qui concerne la protection de la vie privée et du secret médical des patients.

Ce cabinet, propriété d'une société anonyme domiciliée dans le canton de Fribourg aurait installé des caméras audios de surveillance dans les salles de soins et à la réception, violant ainsi la vie privée des patients ainsi que le secret médical dont ils peuvent se prévaloir.

Du personnel médical ne bénéficiant pas des qualités professionnelles requises, non qualifié pour de nombreux actes médicaux, ne présentant aucun diplôme reconnu ni même de plans de formation en cours, pratiquerait vaille que vaille des soins aux patients. Un administrateur, simple comptable de la société propriétaire du cabinet, organiserait en toute illégalité des plans de soins destinés aux patients.

Il semblerait que dans le cabinet de Moutier comme dans celui de Vicques, les normes strictes de stérilisations feraient défaut pour des questions d'économie, mettant potentiellement ainsi en danger la santé des patients.

Les patients se verraient fixer d'innombrables rendez-vous uniquement destinés à accroître les bénéfices de la société.

L'enquête que j'ai menée m'a appris que la Municipalité de Moutier avait résilié séance tenante son contrat de contrôle dentaire des enfants des écoles avec ledit cabinet, effrayée qu'elle était de constater la soudaine explosion inexplicée d'innombrables problèmes dentaires chez les élèves des écoles prévôtoises.

### **Merci au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :**

- 1. Le Gouvernement a-t-il eu connaissance, via son Service de la santé publique, du médecin cantonal ou de toutes autres unités administratives des alarmants potentiels problèmes ici décrits ?**
- 2. Si oui, qu'a-t-il entrepris ?**
- 3. Si non, une enquête va-t-elle être diligentée ?**

Pierre-Alain Droz (Hors groupe)

### **Co-signataires**

Intervention déposée officiellement le 10 avril 2026